

- 1. Bref historique**
- 2. Quel est son rôle ? Comment fonctionne-t-il ?**
- 3. Pour le contacter.**



---

## I. Bref historique

Avec la dégradation alarmante du contexte socio-économique due aux années de conflits sur le territoire libanais, des familles n'arrivaient plus à assurer la scolarité de leurs enfants au Collège. Les demandes de bourses scolaires se sont accrues d'une année à l'autre. En 1992, le Collège a donc jugé nécessaire de mettre en place un Service social dont la principale fonction est la gestion des dossiers des Bourses scolaires.

## 2. Quel est son rôle ? Comment fonctionne-t-il ?

Le Service social intervient au niveau des familles et du personnel du Collège ; l'assistante sociale participe aux activités du Comité des Activités Sociales (CAS) [1]

### **Au niveau des familles :**

- *Les objectifs*
  - permettre à tous les élèves du Collège de poursuivre leurs études quel que soit le niveau socio-économique de leurs familles;
  - assurer un climat familial favorisant le développement et l'épanouissement des élèves boursiers.
- *Les moyens*
  - **Les Bourses scolaires :**
    - toute famille qui connaît des difficultés d'ordre économique peut effectuer une demande de bourse scolaire pour ses enfants au Collège ;
    - elle doit nécessairement se présenter au Service social durant les mois de juin et de juillet ;
    - un dossier familial sera constitué sur base de papiers justificatifs demandés par l'assistante sociale ;
    - l'étude du dossier se fait au cours du mois de septembre ;
    - la décision définitive du pourcentage d'aide sur la scolarité et accordée par le Collège est prise par le père recteur au début du mois d'octobre.
  - L'assistante sociale prévoit de rendre visite à chaque famille une fois au cours de l'année dans le but de renforcer la relation de confiance et de permettre une meilleure connaissance de la situation familiale.
  - La demande d'octroi de bourse scolaire est à renouveler chaque année.
  - C'est la Caisse de Solidarité qui assure la couverture des montants des Bourses scolaires. Cette caisse est alimentée par plusieurs sources, parmi lesquelles :
    - un surplus de 20 % (tarif B) ou de 40 % (tarif C) sur le tarif de base des scolarités (tarif A) [2]. Les familles choisissent librement de payer un surplus ;
    - la Mutuelle des Anciens [3] ;
    - certaines initiatives du Comité des Parents (par exemple, le Brunch au profit des Bourses scolaires [4]);
    - les donateurs ;
    - les parrainages d'élèves par l'intermédiaire d'Organisation Non Gouvernementales à but social et grâce à l'action "Parrains pour Jamhour [5]". Cette action a été lancée par le Service social en l'an 2000. La plupart des personnes ayant adhéré à ce projet sont des parents d'élèves ou des anciens. Ceux qui souhaitent participer à ce projet

peuvent contacter l'assistante sociale.

- **Le suivi familial :**

Dans le but de réduire les effets nocifs du dysfonctionnement du système familial sur l'élève, un suivi familial à rythme régulier ou ponctuel est assuré en cas de besoin. Il se traduit par des entretiens individuels et des visites à domicile (support et soutien surtout à la mère, aide urgente, aide médicale, orientations diverses vers le psychologue scolaires, les dispensaires, les organismes sociaux.).

### **Au niveau du personnel du Collège :**

- *L'objectif*

- aider les personnes et/ou leur famille à répondre à leurs besoins primordiaux les plus urgents en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

- *Les moyens*

- l'accueil et l'écoute de toute personne souhaitant une aide ou une consultation ;
- à partir des entretiens et des visites à domicile, le Service social intervient suivant les besoins (au niveau de la santé, de l'éducation, de la scolarisation des enfants, du logement, des relations familiales.).

- **Par ailleurs :**

- l'assistante sociale participe aux activités du CAS [1] qui visent à sensibiliser les élèves aux problèmes sociaux existants et à les former en vue de les amener à entreprendre une action sociale.

### **3. Pour le contacter.**

- Assistante sociale : **Mme Nada Turk**
- Permanence au Collège Notre-Dame de Jamhour (et sur demande, au Collège Saint-Grégoire) : du lundi au vendredi, de 7h30 à 14h30.
- Les parents désireux de prendre rendez-vous peuvent contacter directement l'assistante sociale ou prendre rendez-vous auprès de l'accueil du Grand Collège.

---

**Source URL (modified on 21/09/2023 - 16:33):**<http://www.ndj.edu.lb/social>

### **Links**

[1] <http://www.ndj.edu.lb/cas> [2] <http://www.ndj.edu.lb/scolarité> [3] <http://www.ndj.edu.lb/mutuelle>  
[4] <http://www.ndj.edu.lb/parents/brunch-02052003/index.htm> [5] <http://www.ndj.edu.lb/parrain>